



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question écrite n° 110818

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le devenir des salariés de l'entreprise Diebold qui a décidé la fermeture définitive de son site de production de Cassis (13). 130 salariés sont concernés par cette décision infondée économiquement et socialement. Les élus du comité d'entreprise et les organisations syndicales représentatives du personnel de DCM entendent tout faire pour que soit mis en oeuvre un programme spécifique de recherche active d'un ou plusieurs repreneurs en capacité de maintenir l'emploi industriel sur le site de Cassis. Ainsi, il est proposé la création d'un comité de pilotage présidé par M. le préfet de région et réunissant les représentants de la direction de DCM, du conseil régional, du conseil général, de la DDTEFP, des organisations syndicales et du comité d'entreprise de Diebold. L'objectif est d'obtenir l'installation la plus rapide possible d'un ou de plusieurs industriels sur le site de Cassis en substitution de Diebold, et en capacité de proposer des emplois se rapprochant des compétences des salariés de DCM. Elle lui demande quelle part il compte prendre dans la mise en oeuvre de ces actions pour l'emploi et l'activité économique de la région dans les délais les plus brefs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110818

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12073